

Numéro de dossier : 1804241CAS-REQUET-SIMOES

Date du repérage : 24/04/2018

Dossier Technique Immobilier

Habitation vente



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Haute-Savoie**

Adresse : **167 impasse des Mégevands**

Commune : **74270 MARLIOZ**

Section cadastrale B, Parcelle numéro 1183,

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété , ,

Type de bien : **Maison**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : **CONSORTS REQUET-SIMOES**

Adresse :

Objet de la mission :

Constat amiante avant-vente

Métrage (Loi Carrez)

Diag. Installations Electricité

ERNMT / ESRIS

Exposition au plomb (CREP)

Diagnostic de Performance Energétique

Résumé de l'expertise n° 1804241CAS-REQUET-SIMOES

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments	
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i>	
Adresse : 167 impasse des Mégevands	
Commune : 74270 MARLIOZ	
Section cadastrale B, Parcelle numéro 1183,	
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété	
Périmètre de repérage : ... Maison	
PC <1948.	

	Prestations	Conclusion
	Mesurage	Superficie habitable totale : 141,35 m ² Surface au sol totale : 229.49 m ²
	DPE	DPE vierge - consommation non exploitable Numéro enregistrement ADEME : 1874V2001044P
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	CREP	Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
	ERNMT / ESRIS	L'Etat des Risques délivré par Cabinet Gavard Leroy en date du 24/04/2018 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT-2018-034 en date du 12/01/2018 en matière d'obligation d'Information Acqureur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques. Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par : - Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 1804241CAS-REQUET-SIMOES
Date du repérage : 24/04/2018
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 02 h 00

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Haute-Savoie**
Adresse : **167 impasse des Mégevands**
Commune : **74270 MARLIOZ**
Section cadastrale B, Parcelle numéro 1183,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : . **CONSORTS REQUET-SIMOES**
Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP MOTTET DUCLOS**
Adresse : **Le Clos DESJACQUES**
8 Rue Amédée VIII de Savoie
BP 6
74160 Saint Julien En Genevois

Repérage

Périmètre de repérage : **Maison**
PC <1948.

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **CASU Sylvain**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **Cabinet Gavard Leroy**
Adresse : **346 route de la TOUR**
74250 PEILLONNEX
Numéro SIRET : **492077144**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **MMA RCP**
Numéro de police et date de validité : **114 231 812 / 31/12/2018**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 141.35 m² (cent quarante et un mètres carrés trente-cinq)
Surface au sol totale : 229.49 m² (deux cent vingt-neuf mètres carrés quarante-neuf)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

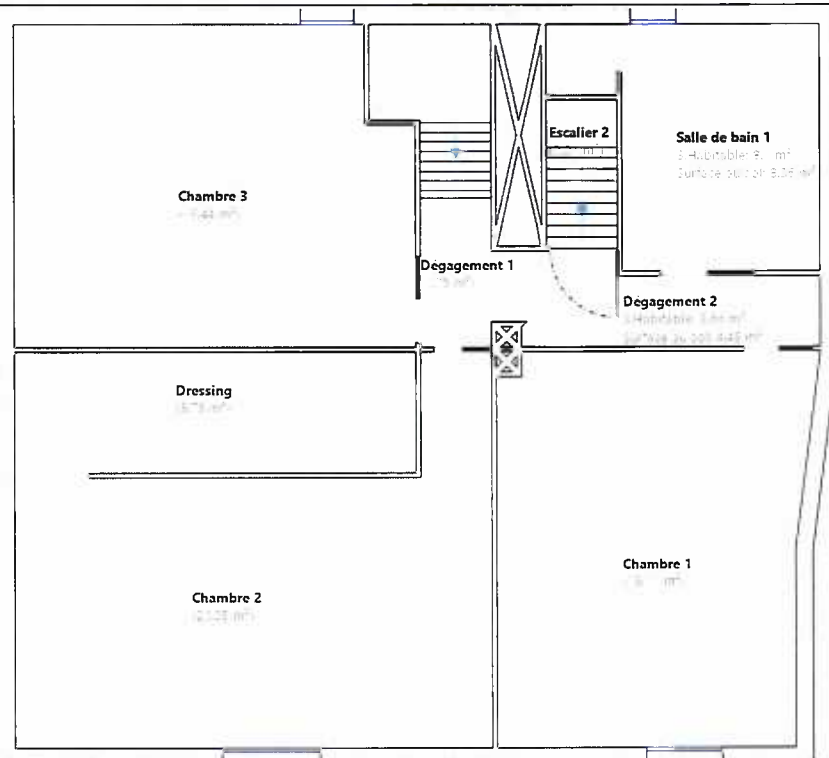
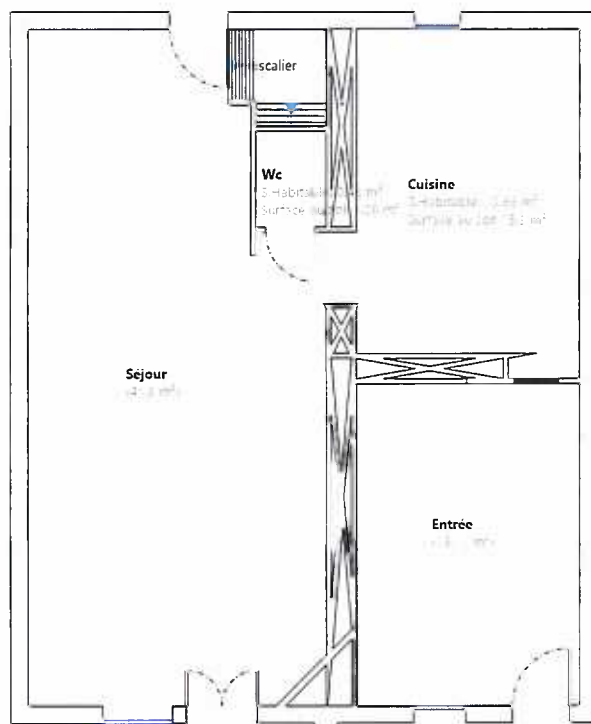
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

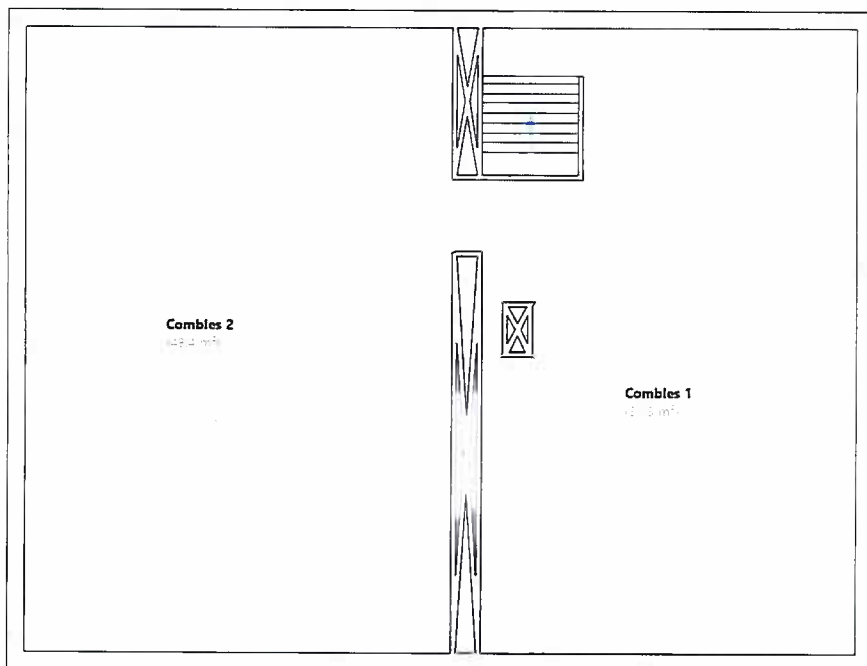
Sylvia SCP MOTTET DUCLOS (04.50..49.42.47)

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	15.11	15.11	
Rez de chaussée - Cuisine	13.66	15.3	Embrasure de porte(s)
Rez de chaussée - Séjour	41.3	41.3	
Rez de chaussée - Wc	0.42	1.09	Hauteur inférieure à 1,80m
Rez de chaussée - Escalier 1	0	3.07	Surface de marche
1er étage - Dégagement 1	1.75	1.75	
1er étage - Dégagement 2	3.66	4.45	Emmarchement et embrasure
1er étage - Escalier 2	0	2.01	Surface de marche
1er étage - Salle de bain 1	8.1	8.36	Hauteur inférieure à 1,80m
1er étage - Chambre 1	15.11	15.11	
1er étage - Chambre 2	20.05	20.05	
1er étage - Dressing	5.75	5.75	
1er étage - Chambre 3	16.44	16.44	
2ème étage - Combles 1	0	31.3	Pièce non réglementaire
2ème étage - Combles 2	0	48.4	Pièce non réglementaire

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :**Surface habitable totale : 141.35 m² (cent quarante et un mètres carrés trente-cinq)****Surface au sol totale : 229.49 m² (deux cent vingt-neuf mètres carrés quarante-neuf)**Fait à **PEILLONNEX**, le **24/04/2018**Par : **CASU Sylvain**

CABINET
gavardleroy
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Siège social : 341 route de la TOUR 74250 PEILLONNEX
Tel : 0 (033) 450 36 51 71 - Fax : 0 (033) 450 36 07 71
SARL au capital de 8000 euros
RCS : PEILLONNEX 492 071 144 2006 B 360 - SIRET : 492 071 144 0001





Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

N° : 1804241CAS-REQUET-SIMOES
 Valable jusqu'au : 23/04/2028
 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle)
 Année de construction : ... Avant 1948
 Surface habitable : 141.35 m²
 Adresse : 167 impasse des Mégevands
 74270 MARLIOZ

Date (visite) : 24/04/2018
 Diagnostiqueur : . CASU Sylvain
 Certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
 n°2760889 obtenue le 19/02/2015
 Signature :



Propriétaire :
 Nom : CONSORTS REQUET-SIMOES
 Adresse :

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

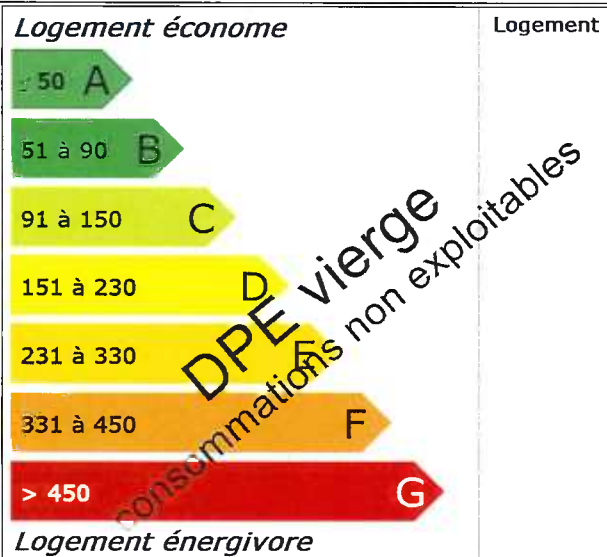
Consommations annuelles par énergie

Le diagnostiqueur n'a pas été en mesure d'établir une estimation des consommations car les factures ne sont pas disponibles

Consommations énergétiques (en énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude
sanitaire et le refroidissement

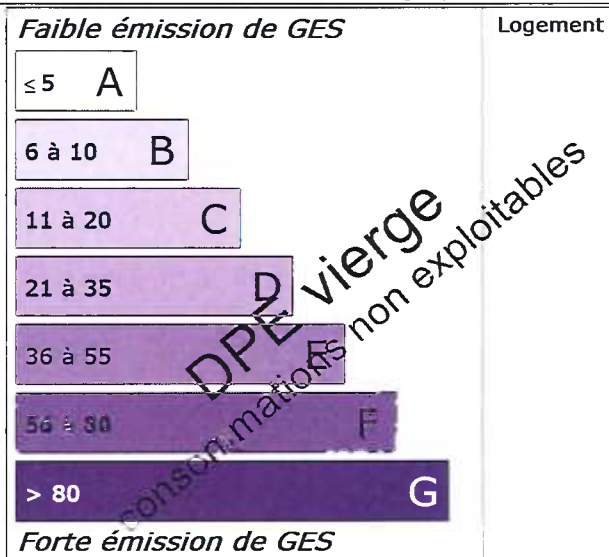
Consommation réelle : - kWh_{EP}/m².an



Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude
sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : - kg_{éq}CO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 50 cm ou moins non isolé donnant sur l'extérieur Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 50 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)	Système de chauffage : Plancher rayonnant électrique régulation terminale certifiée (système individuel) Poêle / Insert bois (Granulés) (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique thermodynamique sur air extérieur (système individuel)
Toiture : Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (20 cm)		
Menuiseries : Porte(s) pvc avec double vitrage Fenêtres battantes PVC double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets battants bois Portes-fenêtres battantes PVC double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets battants bois	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : Naturelle par ouverture des fenêtres
Plancher bas : Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Énergies renouvelables Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Poêle / Insert bois (Granulés) (système individuel)	Quantité d'énergie d'origine renouvelable : Quantité indéterminée	

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez-le à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
	Il n'a pas été mis en évidence d'amélioration permettant d'augmenter la performance énergétique du bien avec une rentabilité intéressante.	

Commentaires

Le descriptif est donné à titre purement indicatif et ne saurait être une garantie du mode constructif ou de la structure de l'immeuble, lesquels n'ont pu être contrôlés sans démontage ni destruction.

L'occupant chauffait principalement à l'aide du poêle à granulés. Il n'a pas été en mesure de fournir les factures concernant l'achat de des sacs de granulés.

Le chauffage électrique au sol n'était utilisé que de base hors gel.

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017 décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH.
Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 1804241CAS-REQUET-SIMOES
Date du repérage : 24/04/2018

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21 , R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 167 impasse des Mégevands Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville : . 74270 MARLIOZ Section cadastrale B, Parcelle numéro 1183,
Périmètre de repérage : Maison mitoyenne
Type de logement : Maison
Fonction principale du bâtiment : Habitation (maison individuelle)
Date de construction : PC <1948

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : CONSORTS REQUET-SIMOES Adresse :
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : SCP MOTTET DUCLOS Adresse : Le Clos DESJACQUES 8 Rue Amédée VIII de Savoie BP 6 74160 Saint Julien En Genevois

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	CASU Sylvain	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Obtention : 19/02/2015 Échéance : 18/02/2020 N° de certification : 2760889
Raison sociale de l'entreprise : Cabinet Gavard Leroy (Numéro SIRET : 49207714400029) Adresse : 346 route de la TOUR, 74250 PEILLONNEX Désignation de la compagnie d'assurance : MMA RCP Numéro de police et date de validité : 114 231 812 / 31/12/2018				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 24/04/2018, remis au propriétaire le 24/04/2018
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 18 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
Accessoires de couvertures (fibres-ciment) en réparation (Parties extérieures - Toiture) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel :
Conduits de ventilation repéré lors du précédents rapport (Rez de chaussée - Cuisine) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
 Adresse :
 Numéro de l'accréditation Cofrac :

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
 Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
 L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton-plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardaux bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Rez de chaussée - Entrée,	1er étage - Escalier 2,
Rez de chaussée - Cuisine,	1er étage - Salle de bain 1,
Rez de chaussée - Séjour,	1er étage - Chambre 1,
Rez de chaussée - Wc,	1er étage - Chambre 2,
Rez de chaussée - Escalier 1,	1er étage - Dressing,
1er étage - Dégagement 1,	1er étage - Chambre 3,
1er étage - Dégagement 2,	2ème étage - Combles 1,
	2ème étage - Combles 2

Localisation	Description
Rez de chaussée - Entrée	Mur A, D : Pierre et brut Mur B, C : Brique et Peinture Sol : Carrelage Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Cuisine	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Séjour	Sol : Carrelage Mur A, B : plâtre et Carrelage Mur C, D, E, F, G, H, I : plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Wc	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Rez de chaussée - Escalier 1	Sol : Carrelage Mur B, C, E, F : plâtre et brut Plafond : Plâtre et brut
1er étage - Dégagement 1	Sol : Parquet et Stratifié Mur B, C, D : placoplâtre et brut Plafond : placoplâtre et brut
1er étage - Dégagement 2	Sol : Parquet et Stratifié Mur A, B, C, D, E, F : placoplâtre et brut Plafond : placoplâtre et brut
1er étage - Escalier 2	Mur B, C, D : placoplâtre et brut Plafond : placoplâtre et brut
1er étage - Salle de bain 1	Sol : Parquet et Carrelage Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I : placoplâtre et Carrelage Plafond : placoplâtre et brut
1er étage - Chambre 1	Sol : Parquet et Stratifié Mur A, B, C, D, E, F, G : placoplâtre et Peinture Plafond : placoplâtre et Peinture
1er étage - Chambre 2	Sol : Parquet et Stratifié Mur A, B, C, D, E, F : placoplâtre et Peinture Plafond : placoplâtre et Peinture
1er étage - Dressing	Sol : Parquet et Stratifié Mur A, B, C, D : placoplâtre et brut Plafond : placoplâtre et brut
1er étage - Chambre 3	Sol : Parquet et Stratifié Mur A, B, C, D, E, F : placoplâtre et Peinture Plafond : placoplâtre et Peinture
2ème étage - Combles 1	Sol : Parquet et brut Mur A, B, C, D, E, F, G, H : placoplâtre et brut Plafond : placoplâtre et brut
2ème étage - Combles 2	Sol : Parquet et Stratifié Mur A, B, C, D : placoplâtre et brut Plafond : placoplâtre et brut